

L'ENTREPRISE ABONNÉE

Raison sociale*

Adresse*

Code postal* Ville*

Nom contact*

Prénom contact*

Téléphone contact (facultatif) Portable contact (facultatif)

E-mail contact*

Nombre de cartes*

Fait à* le*

Signature et cachet de l'entreprise*

Les signataires déclarent l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus, ainsi qu'avoir pris connaissance et souscrit entièrement au contenu des conditions générales.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à La Boutique GRAND REIMS MOBILITÉS - 6 rue Chanzy 51100 Reims. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. * Les informations demandées précédées d'une astérisque sont obligatoires. Vous êtes susceptibles de recevoir des e-mails et des sms de notre société pour toute raison liée à la gestion de votre abonnement. La fourniture de votre e-mail est nécessaire pour la gestion de votre abonnement. La fourniture de votre numéro de téléphone est optionnelle

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT** Référence Unique du Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez TRANSDEV GRAND REIMS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de TRANSDEV GRAND REIMS.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
 - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
- Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veuillez compléter les champs marqués avec une astérisque qui sont obligatoires pour le traitement du dossier

**** Mandat de prélèvement à remplir uniquement si l'Abonné désire mettre en place un prélèvement automatique.**

LE PAYEUR

Raison sociale*

M^{me} M né(e) le*

Nom*

Prénom*

Adresse*

Code postal* Ville*

Téléphone (facultatif) Portable (facultatif)

E-mail*

Numéros d'identification international du compte bancaire - IBAN*

Code international d'identification de votre banque - BIC*

LE CRÉANCIER

TRANSDEV GRAND REIMS FR 7 8 Z Z Z 8 9 7 6 0 2

Nom du créancier Identifiant SEPA du créancier

Rue André Huet 5 1 1 0 0 REIMS FRANCE

Numéro et nom de la rue Code postal Ville Pays

Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Fait à* le*

Signature*

ZONE RÉSERVÉE AU CRÉANCIER

N° de client payeur :

À RETOURNER À : LA BOUTIQUE GRAND REIMS MOBILITÉS- 6 RUE CHANZY - 51100 REIMS

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE L'ABONNEMENT LIBERTÉ PRO.

L'Abonnement Liberté Pro permet un accès libre au réseau Grand Reims Mobilités à une tarification adaptée au nombre des déplacements dans les conditions prévues ci-après. Le contrat d'Abonnement Liberté Pro comprend les présentes conditions générales. Sa souscription est subordonnée à l'acceptation sans réserve de leur contenu.

Article 1 – Objet de l'Abonnement

- 1.1. La Formule Abonnement Liberté Pro, ci-après désignée « l'Abonnement », est un Abonnement de transport public de voyageurs.
- 1.2. L'Abonnement est accessible à toute personne morale, ci-après désignée « l'Abonné ».
- 1.3. L'Abonnement est nominatif à l'entreprise et est utilisable par tous les collaborateurs de cette entreprise ci-après désignés « l'Utilisateur ».
- 1.4. L'Abonnement est chargé sur une carte Grand R.
- 1.5. L'Abonnement n'ouvre droit au déplacement que d'un Utilisateur par carte Grand'R.

Article 2 – Souscription de l'Abonnement

- 2.1. Le formulaire de souscription, téléchargeable sur le site internet Grand Reims Mobilités (www.grandreims-mobilites.fr) ou à retirer à L'Agence Commerciale Grand Reims Mobilités, doit être complété et envoyé à Grand Reims Mobilités- rue André Huet- 51100 REIMS ou déposé à L'Agence Commerciale Grand Reims Mobilités, accompagné des pièces suivantes : - un mandat SEPA complété et signé par le Payeur, défini à l'article 6.1, - un relevé d'identité bancaire du compte du Payeur sur lequel est prélevé le montant de la consommation mensuelle (article 6.2).
- 2.2. L'Abonné doit signaler à Transdev Grand Reims tout changement de coordonnées, par courrier adressé à Grand Reims Mobilités – rue André Huet-51100 REIMS ou par mail à contact@grandreims-mobilites.fr.
- 2.3. Les données nécessaires à la gestion de l'Abonnement faisant l'objet d'un traitement informatique, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, toute personne bénéficie d'un droit d'accès aux informations nominatives et, le cas échéant, du droit de rectification.

Article 3 – Durée de l'Abonnement

- 3.1. L'Abonnement est souscrit pour une durée illimitée.
- 3.2. L'Abonnement est utilisable à compter de la réception de la carte Grand R.

Article 4 – Validation du déplacement

- 4.1. Chaque validation ouvre droit à une heure de déplacement.
- 4.2. Pour valider un déplacement, l'Utilisateur doit obligatoirement valider sa carte Grand R à chaque montée dans un véhicule, y compris en correspondance. Dans ce dernier cas, cette nouvelle validation ne sera pas comptabilisée dans l'état mensuel des sommes dues.
- 4.5. En cas de contrôle, l'Utilisateur doit présenter sa carte Grand R.
- 4.6. Toute utilisation non conforme à ces dispositions constitue une situation irrégulière entraînant le paiement d'une indemnité forfaitaire, conformément à la réglementation applicable à la Police des Transports Publics Terrestres de voyageurs.

Article 5 – Tarification de l'Abonnement

- 5.1. La consommation de l'Abonnement se définit comme le nombre total des déplacements validés conformément à l'article 4 et effectués dans le mois considéré, qui sont comptabilisés dans l'état mensuel des sommes dues.
- 5.2. Chaque déplacement de l'Utilisateur est comptabilisé au prix d'un voyage du « carnet de 10X1H ».

Article 6 – Paiement de l'Abonnement

- 6.1. Le paiement s'effectue uniquement par prélèvements mensuels automatiques, sur le compte bancaire de la personne morale, désignée comme le "Payeur" prévu à l'article 2.1 lequel n'est pas nécessairement l'Abonné.
- 6.2. Chaque prélèvement sera réalisé le 25 du mois suivant.
- 6.3. Les frais bancaires éventuels occasionnés par les prélèvements sont à la charge du Payeur.
- 6.4. Toute opération ayant une incidence sur les prélèvements et notamment tout changement d'établissement bancaire, de compte ou de Payeur doit être signalée à la société Transdev Grand Reims. Le Payeur doit envoyer par courrier à "Grand Reims Mobilités- RUE ANDRE HUET -51100 REIMS", ou déposer à l'agence commerciale un nouveau mandat SEPA complété et signé, accompagné d'un RIB. Ce nouveau mandat doit être transmis avant le 15 du mois pour prendre effet au 5 du mois suivant.
- 6.5. En cas de changement des coordonnées bancaires du Payeur régulièrement notifié à Transdev Grand Reims, les prélèvements relatifs à tous les autres abonnements éventuellement souscrits par le Payeur auprès de Transdev Grand Reims seront effectués sur le compte bancaire désigné.

Article 7 – Relevé de consommation et relevé financier

- 7.1. Dans le cas où la personne morale détient plusieurs abonnements Liberté Pro, les relevés de consommation et financier récapitulent les informations relatives à chacune des cartes Grand R.

Article 8 – Résiliation de l'Abonnement

- 8.1. Résiliation à l'initiative du Payeur : L'Abonnement peut être résilié à tout moment par le Payeur et par une lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège de Grand Reims Mobilités – rue André Huet- 51100 Reims. La résiliation doit être effectuée avant le 15 du mois pour prendre effet le 1er du mois suivant M+1. Les cartes Grand R devront être restituées à Transdev Grand Reims
- 8.2. Résiliation à l'initiative de la société Transdev Grand Reims : L'Abonnement peut être résilié de plein droit par la société Transdev Grand Reims pour les motifs suivants :
 - en cas de fraude (article 9.1)
 - en cas de deux rejets bancaires successifs (article 9.2) ; La résiliation est notifiée par la société Transdev Grand Reims, par une lettre recommandée avec avis de réception, adressée au Payeur.

Article 9 – Fraude et incidents de paiement

- 9.1. Fraude :
 - En cas de fraude établie dans la constitution du dossier d'abonnement (fausse déclaration, falsification des pièces fournies par l'Abonné, contrefaçon, ...);
 - En cas de fraude établie dans l'utilisation de la carte Grand R et notamment en cas d'utilisation non conforme aux dispositions des articles 1 et 4, la société Transdev Grand Reims notifie la résiliation dans les conditions prévues à l'article 9.2. Le Payeur devra régler, sans délai, à Transdev Grand Reims le coût des consommations dues jusqu'à la date de résiliation.
- 9.3. Incidents de paiement : En cas de rejet d'un prélèvement par l'établissement bancaire du Payeur, les frais bancaires sont à la charge du Payeur. En cas de deux impayés successifs, la société Transdev Grand Reims notifiera la résiliation dans les conditions prévues à l'article 8.2. Dans ce cas, le Payeur de l'Abonnement reste redevable sans délai envers la société Transdev Grand Reims des deux mensualités impayées, ainsi que du coût des consommations jusqu'à la date de résiliation.
- 9.4. La société Transdev Grand Reims se réserve le droit de refuser tout nouveau contrat d'abonnement à un client dont le contrat a déjà été résilié pour fraude établie (falsification ou contrefaçon) à un Payeur dont le contrat a déjà été résilié pour défaut de paiement.

Article 10 – Dispositions diverses

- 10.1. Les présentes conditions générales s'imposent tant au Payeur qu'à l'Abonné qui reconnaissent tous deux en avoir pris connaissance à la signature du contrat d'Abonnement.
- 10.2. La société Transdev Grand Reims se réserve le droit de faire évoluer les présentes conditions générales. Dans ce cas, les nouvelles conditions générales seront portées à la connaissance des clients.

Article 11 – Caractéristiques de la carte

11.1. La carte Grand R est une carte nominative numérotée établie au nom de l'Abonné, sur laquelle est chargé l'Abonnement et qui constitue son support. Cette carte est à retirer à la Boutique dans un délai de 48h.

11.2. – Conditions d'utilisation de la carte : La carte Grand R est utilisable par tous les publics de l'Abonné, sous réserve du respect des conditions générales.

11.3. – Coût initial de la carte : La première carte est offerte.

Article 12 – Perte, vol, détérioration ou défaillance de la carte

12.1. Toute perte ou tout vol de carte doit être signalé, dès que possible, à L'Agence Commerciale Grand Reims Mobilités. Le payeur devra communiquer à Grand Reims Mobilités les 14 caractères identifiants la carte Grand R. Grand Reims Mobilités procédera alors à la désactivation de la carte. Toute déclaration de perte ou de vol entraîne automatiquement une commande de carte.

12.2. Les frais de duplicata (opposition sur la première carte, fabrication de la nouvelle carte, étui et coût de gestion du dossier) sont fixés à 5,50 € TTC (carte à 5€ et étui à 0,50€) et sont payables à la commande.

12.3. Toute commande de nouvelle carte est définitive et ne pourra en aucun cas être annulée ou remboursée. Dès la commande d'une nouvelle carte, la carte de l'Abonné est désactivée définitivement et devient inutilisable sur le réseau.

12.4. Pour voyager sur le réseau, dans l'attente de la nouvelle carte, l'Utilisateur devra être porteur d'un titre de transport. Les titres de transport achetés par l'Abonné ou l'Utilisateur ne seront pas remboursés par la société Transdev Grand Reims et ne seront pas comptabilisés dans la consommation mensuelle pour les abonnements Liberté Pro.

12.5. Le Payeur, ou à défaut l'Abonné, devra s'acquitter du coût des déplacements validés avec la carte jusqu' à la désactivation de la carte (au signalement de la perte ou du vol) par la société Transdev Grand Reims

12.6. Conformément à la réglementation applicable à la Police des transports publics terrestres de voyageurs, à défaut d'être porteur d'un titre de transport, le voyageur est considéré en situation irrégulière et s'expose au paiement de l'indemnité forfaitaire correspondante.

Article 13 – Précautions d'usage de la carte

La carte Grand R dispose d'une puce et d'une antenne radio dont le bon fonctionnement dépend de quelques précautions d'utilisation de base que le titulaire s'engage à respecter. Il doit notamment ne pas soumettre la carte à des torsions, pliages, perçages, découpages, et à n'importe quel autre traitement manifestement inapproprié au bon fonctionnement de la carte. Il est vivement recommandé de laisser la carte dans son étui protecteur.